

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ESCAP – Ouverture prochaine des négociations !

Le 22 décembre dernier, Monsieur FATOME a annoncé l'ouverture de la négociation, dès fin janvier 2022, d'un avenant à l'ACIP consacré à la reconnaissance des équipes de soins coordonnées autour du patient (ESCAP).

Pensées et construites par l'UNPS tout au long de ces derniers mois, les ESCAP sont constituées autour des patients et favorisent une prise en charge optimisée et coordonnée lorsque le besoin de ces derniers devient patent. Elles permettent une information rapide de chaque professionnel de santé, qu'il appartienne ou non à une équipe déjà formalisée (CPTS, MSP...). L'accès aux soins s'en trouve renforcé.

Le modèle repose sur le schéma suivant : un professionnel de santé identifie chez son patient un potentiel besoin de coordination. Il se connecte à une application mobile lui permettant de savoir si son patient correspond aux critères d'inclusion dans le dispositif. Si tel est le cas, il entre en contact avec les autres professionnels de santé préalablement désignés par le patient, afin de créer l'ESCAP. Les échanges entre professionnels de santé se font via l'application de coordination, qui est un outil sécurisé, simple et interopérable¹.

Composée d'au moins trois professionnels de santé, l'ESCAP comprend systématiquement le médecin traitant identifié par le patient. Le médecin spécialiste, hospitalier ou libéral, est également intégré en fonction des pathologies. L'UNPS a également tenu à apporter une réponse aux patients sans médecin traitant, afin qu'ils puissent bénéficier de soins coordonnés délivrés par les membres de l'ESCAP. Telles sont les propositions formulées par l'UNPS auprès de l'UNCAM, le 22 décembre dernier.

Simple d'usage, soutenues et plébiscitées par la grande majorité des syndicats représentatifs des professionnels de santé, les ESCAP apportent des réponses à la régularisation des accès aux soins et permettent d'éviter les passages inutiles aux urgences ainsi que de nombreuses hospitalisations ou ré-hospitalisations.

Les membres de l'UNPS, représentant douze professions de santé libérales, attendent la reconnaissance de cette forme souple de coordination, sans délai, et ne se satisferont pas de solutions en « demi-teinte ».

Contact presse : mathilde.guest@unps-sante.org

¹ L'UNPS a construit le cahier des charges de l'application « ESCAP ».